



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 5 novembre 2018 à 20h, à l'Hôtel de Ville au 1 rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud, directeur général, Daniel Claveau, directeur des travaux publics et Guylain Raymond, directeur des loisirs.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 01 et 15 octobre 2018
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
  - 6.1 Services municipaux
  - 6.2 Dossiers des élus
  - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Réception définitive des travaux de pavage 2017 AIRRL
- 8- Demande de changement de zonage GHD pour Irving
- 9- PIA de la fabrique
- 10- Dérogation pour Dérick Michaud
- 11- Nouveau contrat de fourniture d'essence
- 12- Adoption du règlement 235-18
- 13- Adoption de la politique MADA
- 14- Adoption du plan d'action MADA
- 15- Mise sur pied du comité MADA
- 16- Abattage des arbres dans les parcs
- 17- Révision budgétaire OMH du 6 aout 2018
- 18- Révision budgétaire OMH du 5 septembre 2018
- 19- Révision budgétaire OMH du 28 septembre 2018
- 20- Dons
- 21- Affaires nouvelles
- 22- Correspondance
- 23- Période de questions
- 24- Levée de la séance

2018-11-293

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3- Première période de questions

Pas de question

4- Adoption des procès-verbaux du 01 et 15 octobre 2018

2018-11-294

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter les procès-verbaux du 01 et 15 octobre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

5- Adoption de la liste des comptes

2018-11-295

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter la liste des comptes au montant de 82 576,57 \$ et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau et Guylain Raymond font le résumé de leur rapport de voirie et de loisirs.

6.2 Dossiers des élus

6.3 Dossiers MRC

Monsieur le Maire André Fournier nous renseigne sur quelques dossiers :

- Plan des mesures d'urgence,
- Nouvelle enseigne promotionnelle pour la Vallée à St-Moise,
- Passage à niveau du CN
- Mise à niveau des infrastructures MRC
- Analyse du service des incendies
- Règlement généraux, harmonisation pour les 18 municipalités pour la SQ,

7- Réception définitive des travaux de pavage 2017 AIRRL

2018-11-296

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement de 22 806.02 \$, représentant la retenue de garanties de 5% du décompte définitif, du projet de pavage 2017, AIRRL 7.3-7018-16-30, pour le petit rang 2 et la route Denis Bastien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

8- Demande de changement de zonage GHD pour Irving

**Considérant que** cette demande, pour le terrain du 344 rue St-Jacques Nord, a déjà été soumise et refusée dans le passé,

**Considérant que** les conditions sur le terrain, sur le zonage et dans les plans de développement de la Ville sont inchangées,

**Considérant que** cette demande, si accepter peut créer un préjudice pour l'avenir de ce terrain et de toute la zone,

2018-11-297

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine, que la demande de changement de zonage demander par Irving Oil Limited, par l'entremise de GHD (consultant), soit refuser.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

9- PIA de la fabrique

2018-11-298

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine, d'accepter la demande de PIIA de la Fabrique. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant la transformation, réparation ou restauration de la façade du bâtiment tout en préservant les composantes architecturales attribuant une authenticité de style propre au noyau villageois.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10- Dérogation pour Dérick Michaud

**Considérant que** la transaction de transfert de propriété, du 166 rue Tremblay, s'est conclue entre M. Michel Blanchard, ancien propriétaire, et M. Dérick Michaud, nouveau propriétaire,

**Considérant que** ces deux personnes ont un lien familial, et que ce fait, établie la connaissance par M. Dérick Michaud, de la problématique de la dérogation sur ce terrain, concernant la présence d'un bâtiment secondaire sans bâtiment principal, et ce, depuis mai 2016,

**Considérant que** le délai couru est de loin dépassé, et que l'ancien propriétaire a profité des décisions favorables, du conseil de la ville,

2018-11-299

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, que la demande de M. Dérick Michaud soit acceptée aux conditions suivantes;

- Délais jusqu'au 30 juin 2019 pour faire le ménage du terrain selon les normes municipales, faute de quoi, il y aura poursuite des procédures pouvant aller jusqu'à la demande de démolition,

- Un délai maximum, jusqu'au 30 septembre 2020 est accepté pour le début de la construction, faute de quoi, il y aura poursuite des procédures.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

11- Nouveau contrat de fourniture d'essence

2018-11-300

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter l'entente Énergies Sonic Inc. et la Ville, sur le remplacement

des réservoirs de mazout de l'Hôtel de Ville et du garage Municipal sous les conditions suivantes;

- Contrat 0.00807 ¢ / litre, 5 ans (sans intérêt)
- Pour une consommation annuelle de 80000 litres de Mazout et 60000 de diesel,
- Pour des réservoirs, 1000 gallons double paroi, et 2 jauges alarme combinée,
- Le coût des équipements décrits, 5 652.90\$ avant taxes,
- Les Pétroles BSL offerts le prix à la baisse sur le mazout -0,03¢ et le diesel clair -0,02¢,

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 12- Adoption du règlement 235-18

**Considérant que** la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption du règlement 2017 09 visant la modification du schéma d'aménagement révisé entre autres pour modifier certaines dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol;

**Considérant que** le règlement de zonage numéro 74-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** la ville doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé;

**Considérant que** le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant qu'un** avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 octobre 2018;

2018-11-301

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le règlement numéro 235-18 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

RÈGLEMENT NUMÉRO 235-18

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 74-2002

ARTICLE 1 ;

ZONES SOUMISES À DES MOUVEMENTS DE SOL

L'article 14.4 du règlement de zonage numéro 74-2002 est modifié par :

1° le remplacement, dans le paragraphe 2° du premier alinéa, de « 3 mètres » par « 5 mètres » et de « 40 % » par « 36 % »;

2° l'addition, après le deuxième alinéa, du suivant :

« De plus, les interdictions de construire ne s'appliquent pas à une terrasse et à un bâtiment accessoire si ces constructions ont une superficie de 15 m<sup>2</sup> et moins

et qu'elles ne nécessitent aucun remblai dans le talus ou à son sommet ou aucun déblai ou excavation dans le talus ou à sa base. ».

## ARTICLE 2

### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 13- Adoption de la politique MADA

**Attendu que** la Ville de Causapscal a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA),

2018-11-302

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'adopter la politique « Municipalité amie des aînés 2018-2021 de la Ville de Causapscal. Cette politique sera un outil de référence et une inspiration pour réaliser le plan d'action MADA jusqu'en 2021.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 14- Adoption du plan d'action MADA

**Attendu que** la Ville de Causapscal a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et qu'elle a élaboré un nouveau plan d'action 2018-2021, conformément aux besoins exprimés par les aînés de la Ville lors des deux rondes de consultation publique,

2018-11-303

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter le plan d'action « Municipalité amie des aînés 2018-2021 » de la Ville de Causapscal. Ce plan d'action sera réalisé au cours des 36 prochains mois en collaboration avec divers partenaires du milieu en vue d'accroître le bien-être des aînés de la Ville.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 15- Mise sur pied du comité MADA

**Attendu que** la Ville de Causapscal a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et qu'elle a élaboré un nouveau plan d'action 2018-2021, conformément aux besoins exprimés par les aînés de la Ville lors des deux rondes de consultation publique,

2018-11-304

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de mettre sur pied un comité de suivi MADA.

Les élus de la Ville de Causapscal seront représentés au sein du comité de suivi par Guylaine Boilly, conseillère municipale responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de suivi de la démarche MADA se réunira au moins deux fois par année pour veiller à la réalisation du plan d'action et à la pérennité de la politique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

16- Abattage des arbres dans les parcs

L'abattage des arbres dans nos parcs a été effectué à la satisfaction de la population et utilisateur pour la somme de 575.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

17- Révision budgétaire OMH du 6 aout 2018

2018-11-305

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter la révision du budget du 6 août 2018 de l'OMH de la Ville de Causapscal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

18- Révision budgétaire OMH du 5 septembre 2018

2018-11-306

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la révision du budget du 5 septembre 2018 de l'OMH de la Ville de Causapscal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

19- Révision budgétaire OMH du 28 septembre 2018

2018-11-307

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou d'adopter la révision du budget du 28 septembre 2018 de l'OMH de la Ville de Causapscal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

20- Dons

2018-11-308

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, de faire les dons suivants :

- 750 \$ pour La Chambre de Commerce de la Matapédia, promotion achat local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

21- Affaires nouvelles

Pas d'affaires nouvelles

22- Correspondance

La correspondance est lue.

23- Période de questions

Citoyen M. Paul André Couture demande un suivie sur un mur de la rue Saint-Jean-Baptiste qui penche vers la rue; le dossier est transféré au MTQ et ils s'occupent de faire les démarches avec le propriétaire,

Citoyen M. André Voyer du Rang 2 nous demande, dans le but de diminuer les coûts de la collecte des déchets, d'espacé le ramassage; M. le Maire lui répond que cette demande est déjà étudiée et des développements devraient suivre.

24- Levée de la séance

2018-11-309

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de lever la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

André Fournier, maire

---

Laval Robichaud, directeur général et  
Secrétaire-trésorier